

**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome III (1854)**

Doye , *Doy*, *la Doye-sur-l'Ain*, village de l'arrondissement de Poligny, canton, perception et bureau de poste de Nozeroy ; paroisse de Mièges ; à 1 km de Mièges, 3 de Nozeroy, 27 d'Arbois, 31 de Poligny et 41 de Lons- le-Saunier.
Altitude : 791^m.

Le territoire est limité au nord par la route de Champagnole à Nozeroy, qui le sépare de Mièges, et par le ruisseau de la Combe-Sandon , qui le sépare de Mournans ; au sud par la rivière d'Ain, qui le sépare de Conte ; à l'est par Nozeroy, dont il est séparé, sur une longueur de 700 mètres, par le ruisseau de la Serpentine, et à l'ouest par le ruisseau de la Combe, qui le sépare de Charency et de Mournans. Le moulin du Moulinet fait partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Nozeroy, à Charbonny et à Mièges ; par la rivière d'Ain et le ruisseau de la Combe.

Population : en 1790, 143 habitants ; en 1846, 256 ; en 1851, 244, dont 118 hommes, et 95 femmes ; population spécifique par km carré, 68 habitants ; 42 maisons ; 85 ménages.

État civil : Les plus anciens registres de l'état civil remontent à 1792.

Vocabulaire : saint Germain. Paroisse de Mièges.

Série communale à la mairie depuis 1793. La série du Greffe, déposée aux Archives Départementales a reçu les cotes 3 E 3520 à 3524, 3 E 3719, 3 E 8488, 3 E 9090 à 9092 et 3 E 13401. Tables décennales : 3 E 1273 à 1281.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 394 et 395, 5 Mi 1228, 2 Mi 1031, 2 Mi 2070, 5 Mi 15 et 16 et 5 Mi 1184.

Cadastre : surface territoriale, 355^h 75^a, divisés en 699 parcelles, que possèdent 99 propriétaires, dont 52 forains ; surface imposable 346^h, savoir : 195^h en terres labourables, 129^h en pâtures, 14^h en bois-sapins, 11^h en prés, 4^h en broussailles, d'un revenu cadastral de 8.519 fr. ; contributions directes en principal, 1.274 fr.

Le sol, montagneux et d'une fertilité moyenne, produit du blé, peu de seigle, de l'orge, de l'avoine, du méteil d'orge et d'avoine, appelé *orgée*, beaucoup de pommes de terre, du chanvre, du lin, du foin et des fourrages artificiels.

Le revenu réel des propriétés est de 3 pour cent.

Le produit des céréales suffit à la consommation des habitants.
On importe le vin.



On élève dans la commune des bêtes à cornes, des chevaux, des moutons, des cochons, des volailles. 40 ruches d'abeilles.

L'agriculture y est en progrès, elle forme, avec la fabrication des fromages, la principale ressource des habitants, qui fréquentent les marchés de Champagnole.

On trouve sur le territoire de la marne, dont l'exploitation, pour l'amendement des terres, a été abandonnée depuis 30 ans, du minerai de fer, des sablières, des carrières de tuf, de pierre à bâtir ordinaire, exploitées et des carrières de pierre de taille.

Deux fromageries produisent annuellement 19.000 kg de bon fromage, façon Gruyère.

Biens communaux : une chapelle, une maison commune construite en 1844, contenant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 26 garçons et 24 filles, un puits communal, 2 fontaines avec lavoirs, une pompe à incendie, manœuvrée par une compagnie de 28 pompiers, et 134^h 66^a de pâtures, bois et broussailles, d'un revenu cadastral de 1.087 fr.

Budget : recettes ordinaires, 2.366 fr. ; dépenses ordinaires, 1.741 fr.

Bureau de bienfaisance : Il existe à Mièges un bureau de bienfaisance pour toutes les communes du val. Doye y a pour sa part un revenu annuel de 12 fr.

NOTICE HISTORIQUE

Le village de Doye occupe le sommet d'un plateau, d'où la vue plonge sur tout le val de Mièges. Les maisons sont groupées, construites en pierre, élevées d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée et couvertes en bardeaux ou tavaillons.

Nous réunirons dans les notices sur Nozeroy et Mièges, tous les documents qui intéressent l'origine et l'histoire des communes situées dans le val de Mièges. Le nom de Doye appartient à la langue celtique et signifie *source*, ce lieu est en effet proche de la source de l'Ain.

Seigneurie : Doye dépendait en toute justice de la seigneurie de Nozeroy. (Voir, pour les droits seigneuriaux l'article, *Nozeroy*.)

Seigneurs : En 1266, Vaucher de Commercy et sa femme vendirent, pour la somme de 118 livres estevenantes, à Laure de Commercy, épouse de Jean de Chalon l'Antique, tout ce qu'ils avaient acquis d'Humbert Ferroid, au val de Mièges, notamment sur les territoires de Doye et Onglièrcs.

Par acte daté du lundi après la fête de saint Vincent 1310, Hugues de Chalon-Arlay 1^{er} céda en échange contre la seigneurie de Varennes, près de Cuiseaux, à Catherine de Jonvelle, dame d'Andelot-sur-Salins, les villages de Doye et de Charbony, avec la justice haute, moyenne et basse, les prés, les champs, les fours et le moulin appelé le moulin *dom Juan*, actuellement moulin Moulinet, et ne se réserva que le meix Benoît à Charbony. Il déclara dans cet acte qu'il avait accordé à ses sujets de Doye et de Charbony le droit d'usage dans les forêts de la Haute-Joux et dans les Joux de Salins, et qu'il maintenait cette concession nonobstant l'échange.

Par un autre acte, daté au château de Nozeroy du 20 octobre 1399, Jean de Chalon-Arlay III, prince d'Orange, octroya aux habitants de Doye leur usage dans la forêt de la Haute-Joux, et même le droit d'y couper du bois, pour le mener vendre où bon leur semblerait, la faculté de couper du bois pour leur chauffage seulement, dans la forêt d'Onglièrcs, à charge de lui payer un cens annuel de 10 livres estevenantes. Cette concession prouverait que la Doye était rentrée en la possession des seigneurs de Nozeroy.

En 1402, Antoine de Vergy, fils de Jean, fit hommage au sire d'Arlay de la terre de Doye, qu'il tenait de

Jeanne de Chenecey, son épouse. Ce village fut incorporé définitivement dans la seigneurie de Nozeroy, par suite de l'acquisition qu'en fit, en 1502, Philiberte de Luxembourg, moyennant 3191 livres.



Chapelle : La chapelle de Doye a été érigée en chapelle de secours, par ordonnance royale du 2 juillet 1847. Elle est dédiée à saint Germain, dont on célèbre la fête le 31 juillet. On y célèbre les offices divins quatre ou cinq fois par an. L'édifice se compose d'un clocher, d'une tribune, d'une nef et d'un sanctuaire. Il est dépourvu de tout style architectural et dans un état complet de dégradation. Il est attenant à l'ancienne maison commune qu'on laisse tomber en ruine.